

Le CADEB et les municipales 2008

Dans quelques semaines, vont se dérouler les élections municipales. Celles et ceux qui seront élus auront à décider et agir en matière d'environnement, tant à l'échelon de la commune qu'à celui de l'intercommunalité (la CCBS). Le CADEB, collectif d'environnement pour la Boucle, pouvait difficilement rester silencieux pendant cette période.

Le CADEB est apolitique

Pour ceux qui ne connaissent pas le CADEB, nous précisons que notre démarche revêt un caractère strictement associatif. En effet, notre Collectif est indépendant de tout parti. Au sein des associations adhérentes, parmi les dirigeants du CADEB, il existe une diversité d'opinions et de sensibilités dont notre Collectif se félicite et qu'il entend faire perdurer. C'est pourquoi le CADEB ne soutient aucune liste ni aucun candidat aux prochaines élections. De même personne ne pourra s'il est candidat se prévaloir de son appartenance au CADEB.

Le Grenelle de l'environnement décliné au niveau local

Le « Grenelle de l'Environnement », initié par le Président de la République, a marqué dans notre pays un tournant incontestable dans l'approche démocratique des thèmes environnementaux. Il a mis en évidence que l'urgence écologique est à présent une question que les responsables politiques et les acteurs économiques ne peuvent plus éluder.

A l'heure où de graves préoccupations comme celles liées au réchauffement climatique, à la raréfaction de la ressource énergétique, la perte de biodiversité, la santé environnementale - pour ne parler que de quelques thèmes - nous imposent de revoir en profondeur nos modes de vie, il revient aux citoyens comme à leurs élus d'agir ensemble pour construire une société de bien-être soutenable qui permettra aux générations futures de disposer des ressources dont elles auront besoin pour vivre et se développer dans un cadre harmonieux. Tel est, selon nous, « l'esprit du Grenelle de l'environnement » dont les orientations concernent quasiment tous les aspects de la vie économique et sociale de notre pays et engagent le Gouvernement à prendre des décisions concrètes.

Mais le Grenelle vise aussi les **collectivités locales** dont la responsabilité est déterminante dans la mise en œuvre des politiques territoriales. Parce qu'elles constituent la cellule de base de l'action publique territoriale, les communes et les structures intercommunales sont les acteurs incontournables du développement durable. Comme le souligne Nicolas HULOT dans son pacte écologique local, « *Relever les défis écologiques passe nécessairement par ces territoires. Les élus municipaux disposent pour cela d'une boîte à outils non négligeable* ».

S'agissant donc des actions publiques envisageables au niveau local des communes et des structures d'intercommunalité, nous avons voulu mettre en évidence les propositions découlant directement du « Grenelle » et adaptées à ce niveau – et spécifiquement **au niveau des communes de la boucle de Montesson**.

Nous proposons un document qui, à partir des conclusions du Grenelle de l'environnement que nous citons, énonce **66 propositions d'actions au niveau communal ou intercommunal**. Parmi ces propositions il en est deux majeures qui, à nos yeux, donnent un fondement et une direction à l'ensemble. Il s'agit d'une part

de la volonté, pour une commune, ou pour la communauté de commune de s'engager rapidement dans une **démarche d'Agenda 21**ⁱⁱ (ou tout autre processus équivalent); il s'agit, d'autre part, de la décision de nommer, dans chaque municipalité et au sein de la Communauté de commune, **un élu (1^{er} adjoint au maire/ adjoint au président de la CCBS), chargé du développement durable** avec une définition transversale de cette responsabilité par rapport à l'ensemble des dossiers de la vie municipale et chargé, bien entendu, de coordonner la démarche d'élaboration de l'Agenda 21.

Les candidats sont invités à faire connaître leur position à la fois sur ces deux décisions majeures ainsi que sur l'ensemble des 66 propositions issues du Grenelle.

Un dialogue constructif et partenarial entre élus et associations

Nos propositions ont été élaborées par un groupe de travail constitué au sein du CADEB et présentées au Conseil de notre Collectif le 29 janvier 2008. Elles constituent un document de référence dans nos relations avec les candidats aujourd'hui et demain avec les élus. C'est en effet un appel, à l'adresse des élus, à poursuivre et amplifier un dialogue constructif et partenarial avec les associations. En ce sens, nos 66 propositions ne sont pas à considérer comme des impératifs catégoriques ou des critères d'évaluation, mais bien plutôt comme des thèmes d'un travail collaboratif que nous souhaitons voir partagé entre les élus et le monde associatif, pour la durée de la mandature, comme cela a été voulu par le Grenelle de l'environnement au chapitre de « la démocratie écologique ».

Nous souhaitons également que tous nos adhérents et sympathisants prennent connaissance de nos propositions et nous fassent part de leurs observations, afin d'enrichir la réflexion commune. Nous vous invitons aussi à rejoindre notre Collectif, si vous souhaitez œuvrer avec nous à la protection de l'environnement.

Février 2008

ⁱ « Pour un pacte écologique local » : <http://www.pacte-ecologique.org/municipales/index.php>

ⁱⁱ En 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, 173 pays ont adopté un programme d'action pour le XXI^e siècle. Il s'agit de l'Agenda 21 dont les 40 chapitres décrivent les secteurs où le développement durable doit s'appliquer et formulent des recommandations. Dans le cadre du chapitre 28, les collectivités territoriales sont invitées à mettre en place, à l'échelle de leur territoire, des Agenda 21 locaux en impliquant fortement l'ensemble des acteurs locaux (les habitants, les associations et les entreprises). Un Agenda 21 local est à la fois un processus et un document opérationnel. Il est bâti à partir d'un diagnostic du territoire prenant en compte les données qui le caractérisent ainsi que les perceptions et les attentes de ses habitants....